



ASSEMBLÉE — 39<sup>e</sup> SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 57 : Nomination du Commissaire aux comptes

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OACI  
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017, 2018 ET 2019

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note contient des informations sur la décision du Conseil de reconduire le Président de la Corte dei Conti au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour 2017, 2018 et 2019.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à approuver la reconduction du Président de la Corte dei Conti au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour 2017, 2018 et 2019.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les Objectifs stratégiques et toutes les Stratégies d'exécution de soutien.
<i>Incidences financières :</i>	Les coûts des services du Commissaire aux comptes pour le prochain triennat seront d'environ 543 000 CAD et ont été prévus dans le budget pour 2017-2018-2019.
<i>Références :</i>	Résolution A38-30 de l'Assemblée Doc 10022, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2013) Doc 7515, <i>Règlement financier de l'OACI</i>

## 1. INTRODUCTION

1.1 L'article XIII du Règlement financier stipule que le Conseil nomme un Commissaire aux comptes, sous réserve de confirmation par l'Assemblée.

## 2. CONTEXTE

2.1 À la dixième séance de sa 199<sup>e</sup> session, le Conseil a approuvé la nomination de M. Raffaele Squitieri, Président de la Corte dei Conti (Italie), comme Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Lors d'une session antérieure (176<sup>e</sup>), il avait été approuvé que le mandat du Commissaire aux comptes soit limité à une durée de trois ans avec la possibilité d'une seule prolongation de trois ans.

## 3. NOMINATION PAR LE CONSEIL

3.1 À la troisième séance de sa 206<sup>e</sup> session, le Conseil a examiné la question de la nomination du Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices 2017, 2018 et 2019 et a approuvé la reconduction du Président de la Corte dei Conti au poste de Commissaire aux comptes pour trois années supplémentaires, sous réserve de confirmation de la 39<sup>e</sup> session de l'Assemblée.

-----

## **APPENDICE**

### **PROJET DE RÉSOLUTION POUR ADOPTION PAR LA 39<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE**

#### **Résolution 56/1 : Nomination du Commissaire aux comptes**

*L'Assemblée :*

1. *Note :*
  - a) que le Règlement financier prévoit que, sous réserve de confirmation par l'Assemblée, le Conseil nomme un Commissaire aux comptes de l'Organisation ;
  - b) que le Conseil a approuvé la prolongation de la nomination du Président de la Corte dei Conti au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour 2017, 2018 et 2019.
2. *Confirme* la décision prise par le Conseil de nommer M. Raffaele Squitieri, Président de la Corte dei Conti de l'Italie au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019.

— FIN —